

**ARRETE TEMPORAIRE N° 2024-078**  
**PORTANT REGLEMENT DE CIRCULATION**  
**ET DE STATIONNEMENT**

**LA MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU**

**VU** le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,

**VU** la loi du 2 mars 1982 portant décentralisation,

**VU** le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,

**VU** la demande du 17/07/2024 de Monsieur PEDINELLI Thomas, chef de District Travaux chez SNCF RESEAU INFRAPOLE RHENAN sise, 48 Chemin Haut à STRASBOURG (67034),

**CONSIDERANT** que dans le cadre de travaux de nouveaux raccords en enrobés sur le Passage à Niveau 12, pour une parfaite sécurité, il est nécessaire de modifier les règles de circulation et d'interdire le stationnement,

**Arrête**

**Article 1:** Les règles de la circulation routière sur le territoire de la Commune de La Wantzenau sont modifiées comme suit :

**La nuit du jeudi 18 au vendredi 19 juillet de 21 h 00 à 6 h 00**

**Chemin rural « Viehweg » entre le RM 301 et RM 468 menant au passage à niveau 12**

*Réalementation 2.02.04 : rues et places interdites à la circulation de tous les véhicules dans les deux sens de circulation*

*Réalementation 4.03.02 : stationnement interdit et qualifié de gênant dans l'emprise du chantier*

**Directives :** Cette interdiction s'applique également aux cyclistes et piétons  
Une déviation de la circulation sera mise en place

**Article 2:** Cette interdiction ne concerne pas les services de secours et de sécurité et les services communaux.

**Article 3:** La signalisation réglementaire sera mise en place par la société SNCF RESEAU.

**Article 4:** Les services de la gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5:** Copie de la présente sera adressée à :  
- M. le Commandant le Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,  
- Mme. la Présidente de l'Eurométropole,  
- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,  
- M. le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole  
- Aux archives à la Mairie.

Fait le 18 JUIL 2024  
Pour le Maire,  
Le Maire,  
Michèle KANNENGIESER

Le Maire délégué  
Camille MEYER

